

Communiqué de presse

Rabat et Paris, le 25 octobre 2007

Accord entre la Caisse de Dépôt et de Gestion du Maroc et Vivendi

- **Le Groupe Caisse de Dépôt et de Gestion devient actionnaire de Vivendi par le biais d'un échange de titres Maroc Telecom**
- **Vivendi acquiert 2% du capital de Maroc Telecom, portant ainsi sa participation à 53 %**

La Caisse de Dépôt et de Gestion du Maroc et Vivendi annoncent un accord stratégique en deux volets.

- La Caisse de Dépôt et de Gestion deviendra actionnaire de Vivendi à hauteur de 0,6 %.
- Vivendi va acquérir auprès de la Caisse de Dépôt et de Gestion 2 % du capital de Maroc Telecom, ce qui portera ainsi sa participation de 51 % à 53 % dans l'opérateur téléphonique qui figure parmi les leaders en Afrique (Maroc, Mauritanie, Burkina Faso, Gabon).

La Caisse de Dépôt et de Gestion, principal investisseur institutionnel marocain, entend être un investisseur de long terme de Vivendi. Cette opération illustre la qualité et la pérennité des relations entre le Royaume du Maroc et Vivendi, établies début 2001 et renforcées depuis par de multiples partenariats.

Cette opération prendra la forme d'un échange de titres, la Caisse de Dépôt et de Gestion recevant des actions Vivendi qui seront préalablement acquises sur le marché par Vivendi au cours des prochaines semaines. Elle valorise l'action Maroc Telecom à 140,27 dirhams.

Avertissement Important

Le présent communiqué de presse contient des déclarations prospectives relatives à la situation financière, aux résultats des opérations, aux métiers, à la stratégie et aux projets de Vivendi. Même si Vivendi estime que ces déclarations prospectives reposent sur des hypothèses raisonnables, elles ne constituent pas des garanties quant à la performance future de la société. Les résultats effectifs peuvent être très différents des déclarations prospectives en raison d'un certain nombre de risques et d'incertitudes, dont la plupart sont hors de notre contrôle, et notamment les risques décrits dans les documents déposés par Vivendi auprès de l'Autorité des Marchés Financiers, également disponibles en langue anglaise sur notre site (www.vivendi.com). Les investisseurs et les détenteurs de valeurs mobilières peuvent obtenir gratuitement copie des documents déposés par Vivendi auprès de l'Autorité des Marchés Financiers (www.amf-france.org) ou directement auprès de Vivendi. Le présent communiqué de presse contient des informations prospectives qui ne peuvent s'apprécier qu'au jour de sa diffusion.